

GUIDE 2021-2022

Études des populations

**IN
RS**

Institut national
de la recherche
scientifique

Programme de doctorat en études des populations

Maîtrise en études des populations

Ces programmes sont offerts à Montréal et à Québec par visioconférence ce qui permet aux étudiantes et étudiants de suivre les cours et les enseignements des membres du corps professoral rattachés à l'un ou l'autre des deux bureaux du Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS.



Centre Urbanisation Culture Société

Bureau de Montréal
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3

Bureau de Québec
490, rue de la Couronne, 6^e étage
Québec (Québec) G1K 9A9

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION.....	4
2.	DATES IMPORTANTES.....	6
3.	DIRECTION ET SECRÉTARIAT	7
4.	ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS.....	8
5.	MAÎTRISE EN ÉTUDES DES POPULATIONS.....	9
6.	DOCTORAT EN ÉTUDES DES POPULATIONS	15
7.	CORPS PROFESSORAL.....	22
8.	COURS ET DES SÉMINAIRES	24
9.	NOTATION, PLAGIAT ET FRAUDE	29

1. PRÉSENTATION

LE CENTRE URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'Institut national de la recherche scientifique (l'INRS) est une université entièrement dédiée à la recherche et à la formation de chercheurs et chercheuses : il offre des programmes de cycles supérieurs — maîtrise et doctorat — et accueille des stagiaires postdoctoraux. Il est une constituante de l'Université du Québec.

Le centre Urbanisation Culture Société de l'INRS est né en novembre 2000 de l'union de l'INRS-Urbanisation, qui s'intéressait depuis 30 ans à l'analyse des questions urbaines et régionales et à l'étude des populations, et de l'INRS-Culture et Société, qui était l'héritier de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC, 1979-1994).

Le centre Urbanisation Culture Société est l'un des centres de recherche orienté en sciences sociales les plus importants au Québec et au Canada. Fort d'une longue tradition de recherche et d'un important volume de publications, le centre Urbanisation Culture Société concentre essentiellement ses énergies à décoder et éclairer les grands enjeux urbains, culturels et sociaux d'une société en perpétuelle mutation. Pour remplir sa mission, le Centre peut compter sur une solide équipe multidisciplinaire composée de plus de trente professeurs-chercheurs et professeures-chercheuses. Leurs activités de recherche s'articulent autour de trois axes principaux : dynamiques des environnements urbains, transformations des mondes culturels et trajectoires des jeunes, des familles et des populations.

L'ÉTUDE DES POPULATIONS À L'INRS

Étudier les populations, c'est comprendre les changements démographiques et ses conséquences sociales, économiques, politiques et culturelles. Ce champ d'études permet d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux sociopolitiques actuels comme les dynamiques familiales, les parcours et les âges de la vie, dont la jeunesse, l'intégration des immigrantes et immigrants dans les sociétés d'accueil, les inégalités sociales ou les nouvelles formes de pauvreté. Les programmes d'Études des populations de l'INRS ont pour but principal de former des chercheurs et des chercheuses et s'adressent aux étudiants et étudiantes qui souhaitent se préparer à l'étude scientifique de la population dans un contexte interdisciplinaire, mariant la démographie, la sociologie, l'anthropologie, la géographie et l'économie. Le programme de maîtrise est conçu pour accueillir les personnes diplômées du premier cycle de différentes disciplines, peu importe qu'ils et elles aient déjà une formation en études de la population, et il est entièrement composé de cours de cycles supérieurs. Le programme de doctorat vise à former des chercheurs et chercheuses capables de mener des travaux originaux de recherche de façon autonome. Les programmes d'études des populations se donnent dans les locaux de Montréal et de Québec du centre Urbanisation Culture Société.

L'enseignement est assuré par un corps professoral spécialiste des études des populations — l'immigration, la famille, les âges et les cycle de vie, le travail, les inégalités sociales, la répartition spatiale des populations — à partir de perspectives différentes. Cette collaboration permet aux étudiants et étudiantes de se familiariser avec l'apport de plusieurs disciplines des sciences sociales à la recherche sur la population.

Étudier à l'INRS offre la possibilité d'être intégré à une équipe de recherche. Les professeurs et professeures du Centre dirigent ou sont membres d'équipes dont les objets de recherche sont liés à l'étude des populations, notamment :

- le *Partenariat familles en mouvance*, qui s'intéresse aux changements de la vie familiale et aux relations entre les générations et dont sont membres plusieurs démographes;
- l'*Observatoire Jeunes et Société*, qui articule un réseau des chercheuses et chercheurs intéressés au passage à la vie adulte;
- La Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec, qui étudie des problématiques touchant la jeunesse articulées autour de quatre volets : santé et bien-être; éducation, culture et citoyenneté ; emploi et entrepreneuriat, jeunes autochtones.

On retrouve une description des chaires, groupes et réseaux de recherche actifs au Centre UCS en suivant le lien suivant : <https://inrs.ca/la-recherche/chaieres-groupes-et-reseaux-de-recherche/repertoire-des-chaieres-groupes-et-reseaux-de-recherche/>

Le corps professoral du Centre mène des recherches sur le Canada et le Québec. La plupart d'entre eux et elles s'intéressent également à d'autres régions du monde et particulièrement à l'Europe, à l'Asie et à l'Amérique latine.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Les possibilités d'emploi sont excellentes pour les titulaires d'un diplôme de deuxième ou de troisième cycle en études des populations.

Les chercheurs et chercheuses de ce domaine travaillent au sein de plusieurs types d'organismes et de milieux notamment dans

- les ministères et organismes gouvernementaux : Statistique Canada, l'Institut de la statistique du Québec, l'ACDI; les ministères québécois et canadien impliqués dans la santé, l'immigration, la famille ou la jeunesse; les directions de santé publique, les agences de santé et de services sociaux, etc.;
- les organismes internationaux : plusieurs des organismes de l'Organisation des Nations Unies, plusieurs organisations non gouvernementales comme OXFAM ou Vision mondiale, etc.;
- le secteur privé et notamment les maisons de sondages;
- l'enseignement et la recherche.

2. DATES IMPORTANTES

Automne 2021	
2 septembre	Accueil des nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes
6 septembre	Congé – Fête du travail
7 septembre	Début des cours du trimestre automne
20 septembre	Fin de la période de modification d'inscription sans mention au dossier universitaire (avec remboursement)
11 octobre	Congé – Fête de l'Action de Grâce
27 octobre	Date limite pour l'abandon de cours sans mention d'échec au dossier universitaire (sans remboursement)
25 au 29 octobre	Semaine de lecture
17 décembre	Fin des cours du trimestre d'automne
Hiver 2022	
5 janvier	Début des cours du trimestre d'hiver
18 janvier	Fin de la période de modification d'inscription sans mention au dossier universitaire (avec remboursement)
23 février	Date limite pour l'abandon de cours sans mention d'échec au dossier universitaire (sans remboursement)
28 février au 4 mars	Semaine de relâche
14 avril	Fin des cours du trimestre d'hiver
15 avril	Congé- Vendredi saint
18 avril	Congé-Lundi de Pâques
Été 2022	
2 mai	Début du trimestre d'été
13 mai	Date limite pour l'abandon de cours sans mention d'échec au dossier universitaire (sans remboursement)
24 mai	Congé – Fête nationale des Patriotes
21 juin	Date limite pour l'abandon de cours sans mention d'échec au dossier universitaire (sans remboursement)
24 juin	Congé – Fête nationale du Québec
1 ^{er} juillet	Congé – Fête du Canada
12 août	Fin du trimestre d'été

3. DIRECTION ET SECRÉTARIAT

CENTRE URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ

385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Téléphone : 514.499.4000
Télécopieur : 514.499.4065
www.inrs.ca

DIRECTRICE DU CENTRE URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ

Hélène Belleau

Téléphone : 514.499.4001
Courriel : Dir_UCS@inrs.ca

DIRECTRICE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DES POPULATIONS ET RESPONSABLE DU PROGRAMME DE MAÎTRISE

Maria Eugenia Longo

Téléphone : 418 687 6406
Courriel : Maria-eugenia.longo@inrs.ca

RESPONSABLE DU PROGRAMME DE DOCTORAT

Nong Zhu

Téléphone : 514.499.8281
Courriel : Nong.zhu@inrs.ca

MEMBRES DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE DÉMOGRAPHIE

PROFESSEURS ET PROFESSEURES

Maria Eugenia Longo, directrice des programmes d'études des populations
Nong Zhu, responsable du programme de doctorat
Maude Pugliese, professeure

ÉTUDIANTES

Mireille Zoa Ngoyene, représentante des étudiants du doctorat (2020-2021)
Mireille Chaumont-Goneau, représentante des étudiants de maîtrise (2020-2021)

RESPONSABLE DES AFFAIRES ACADÉMIQUES ET PROFESSORALES

Monique Provost

Téléphone : 514.499.4043
Courriel : monique.provost@inrs.ca

AGENTE ADMINISTRATIVE AUX DOSSIERS ÉTUDIANTS

Wassila Foul

Téléphone : 514.499.8261
Courriel : wassila.foul@inrs.ca

4. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS

SIÈGE SOCIAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9
www.inrs.ca

BUREAU DU REGISTRAIRE

Sylvie Richard, registraire
Téléphone : 418.654.2518
Courriel : sylvie.richard@inrs.ca
Sandra Poirier, technicienne en administration
Téléphone : 418.654.3813
Courriel : sandra.Poirier@inrs.ca
Numéro sans frais : 1.877.326.5762

RÈGLEMENTS

Les programmes d'études des populations sont régis par :

- le *Règlement général numéro 3* de l'Université du Québec sur *Les études de cycles supérieurs et la recherche*,
- le *Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique sur *Les études de cycles supérieurs* et
- les dispositions particulières des programmes d'études des populations adoptées par le comité des programmes d'études des populations.

5. MAÎTRISE EN ÉTUDES DES POPULATIONS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

María Eugenia Longo

GRADE

Maître ès sciences, M.Sc.

CRÉDITS

Le programme comporte 45 crédits.

OBJECTIFS

Le programme de maîtrise en études des populations vise à initier les étudiants à la recherche. Le mémoire a pour objectif de permettre à l'étudiant de se mesurer à l'ensemble des problèmes que pose la pratique de la recherche sur les populations

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme de maîtrise en études des populations, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de premier cycle pour lequel il a obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3. Le candidat qui a obtenu une moyenne inférieure à 3,2 sur 4,3 mais supérieure ou égale à 2,8 sur 4,3 peut être admis à titre exceptionnel.

Le candidat qui ne possède pas une connaissance suffisante des statistiques ou des sciences sociales peut se voir imposer des cours d'appoint.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de maîtrise comporte 21 crédits de cours et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Les étudiant.es doivent choisir une concentration parmi les cinq offertes, dont les structures sont décrites ci-bas :

TRONC COMMUN À TOUTES LES CONCENTRATIONS

Le cours obligatoire suivant :

[POP6200](#) Études des populations et enjeux sociaux (3 cr.)

Un des deux cours obligatoires suivants :

[POP6201](#) Fondements de l'analyse démographique 1 (3 cr.)

[POP8112](#) Méthodes quantitatives en études des populations (3 cr.)

CONCENTRATION « PHÉNOMÈNES ET MÉTHODES DÉMOGRAPHIQUES » (2481)

Cinq cours répartis comme suit :

Les deux cours suivants :

[POP6301](#) Fondements de l'analyse démographique 2 (3 cr.)

[POP6371](#) Méthodes statistiques en études des populations (3 cr.)

Un ou deux des cours suivants :

[POP6405](#) Modèles de risque et de durée (3 cr.)

[POP6321](#) Perspectives et micro-simulations (3 cr.)

[EUR8467](#) Analyses spatiales appliquées aux études urbaines (3 cr.)

Un ou deux des cours suivants :

[POP6500](#) Fécondité et famille (3 cr.)

[POP6501](#) Migrations (3 cr.)

[UCS6050](#) Études sociales sur la jeunesse (3 cr.)

CONCENTRATION « STATISTIQUES SOCIALES » (2482)

Cinq cours répartis comme suit :

Ce cours :

[POP6371](#) Méthodes statistiques en études des populations (3 cr.)

Un ou deux des cours suivants :

[POP6405](#) Modèles de risque et de durée (3 cr.)

[POP6321](#) Perspectives et micro-simulations (3 cr.)

Un ou deux des cours suivants :

[EUR8219](#) Méthodes quantitatives appliquées aux études urbaines (3 cr.)

[EUR8321](#) Systèmes d'information géographique appliqués aux études urbaines (3 cr.)

[EUR8467](#) Analyses spatiales appliquées aux études urbaines (3 cr.)

Un ou deux des cours suivants :

[POP6500](#) Fécondité et famille (3 cr.)

[POP6501](#) Migrations (3 cr.)

[PRA8160](#) Lien social (3 cr.)

[PRA8170](#) Champs culturels (3 cr.)

[POP8441](#) Séminaire thématique 1 (3 cr.)

[POP8442](#) Séminaire thématique 2 (3 cr.)

Un ou deux des cours suivants

Tout cours du programme de maîtrise en études des populations (3 cr.)

Tout cours des cycles supérieurs (3 cr.)

CONCENTRATION « FAMILLE » (2483)

Cinq cours répartis comme suit :

Les deux cours suivants :

[POP6500](#) Fécondité et famille

[PRA8160](#) Lien social (3 cr.)

Un ou deux des cours suivants :

[MOB8111](#) Méthodes de recherches qualitatives (3 cr.)

[POP6371](#) Méthodes statistiques en études des populations (3 cr.)

Un ou deux des cours suivants :

Tout cours du programme

Tout cours de cycles supérieurs

CONCENTRATION « JEUNESSE » (2484)

Cinq cours répartis comme suit :

Les deux cours suivants :

[UCS6050](#) Études sociales sur la jeunesse

[PRA8160](#) Lien social (3 cr.)

Un ou deux des cours suivants :

[MOB8111](#) Méthodes de recherche qualitative (3 cr.)

[POP6371](#) Méthodes statistiques en études des populations

Un ou deux des cours suivants :

Tout cours du programme

Tout cours de cycles supérieurs

CONCENTRATION « POPULATIONS ET SOCIÉTÉS » (2485)

Cinq cours répartis comme suit :

Au moins deux des cours suivants :

[POP6500](#) Fécondité et famille (3 cr.)

[POP6501](#) Migrations (3 cr.)

[PRA8160](#) Lien social (3 cr.)

MOB8170 Champs culturels (3 cr.)

[UCS6050](#) Études sociales sur la jeunesse (3 cr.)

[POP8511](#) Séminaire thématique 1 (3 cr.)

[POP8512](#) Séminaire thématique 2 (3 cr.)

Un ou deux des cours suivants :

[MOB8111](#) Méthodes de recherche qualitative (3 cr.)

[POP6371](#) Méthodes statistiques en études des populations

Un ou deux des cours suivants :

Tout cours du programme

Tout cours de cycles supérieurs

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LE MÉMOIRE

Le mémoire doit remplir les exigences suivantes:

- être une initiation à la recherche et
- permettre à la personne candidate à la maîtrise de démontrer ses aptitudes pour la recherche et sa capacité de rédaction.

Un projet de mémoire devrait être présenté au directeur ou à la directrice de recherche au troisième trimestre de la scolarité.

Dispositions particulières au programme de maîtrise

1 Le dossier d'admission

Le dossier d'admission est formé du formulaire de demande d'admission, des pièces exigées par la registraire, d'une lettre de motivation 200 à 500 mots dans laquelle le candidat ou la candidate décrit ses champs d'intérêt et explique ce qui l'amène à vouloir entreprendre des études de deuxième cycle en études des populations ainsi que de toute pièce pertinente à l'appui de sa demande.

2 Les cours d'appoint

En vertu du Règlement de l'INRS, l'étudiant ou l'étudiante qui n'a pas la formation nécessaire à l'admission peut se voir imposer des cours d'appoint pour un maximum de 9 crédits. Le comité des programmes d'études des populations détermine les cours d'appoint qui doivent être suivis au moment où il recommande au registraire l'admission du candidat ou de la candidate. Sur recommandation de la directrice du programme, la registraire peut modifier les cours d'appoint exigés comme condition d'admission au premier trimestre d'inscription au programme. L'étudiant ou l'étudiante en est alors informé par écrit.

3. Le changement de concentration

L'étudiant ou l'étudiante est admis dans une concentration. Cette personne peut demander à passer de la concentration dans laquelle elle a été admise à une autre concentration du programme avant de s'inscrire pour la première fois ou encore après avoir entrepris ses études dans le programme. Dans les deux cas, cette personne doit en faire la demande au comité des programmes d'études des populations qui accepte ou refuse la demande et modifie, le cas échéant, les conditions qui ont été imposées à l'admission.

4. Le choix de direction et de codirection de recherche

La personne candidate doit connaître son directeur ou sa directrice de recherche au moment où elle dépose sa demande d'admission. Les étudiantes et étudiants sont invités à consulter la section de l'annuaire consacrée au corps professoral pour connaître les intérêts de recherche du corps professoral et les à contacter directement pour sonder leur intérêt.

Le directeur ou la directrice de recherche aide et oriente l'étudiant ou l'étudiante à choisir sa concentration et ses cours de façon à constituer un programme qui répond à ses aspirations. En plus de l'encadrement continu qu'il ou elle apporte à l'étudiant ou l'étudiante dans la réalisation de sa recherche, le directeur ou la directrice de recherche s'assure aussi que ses préoccupations de recherche s'intègrent bien dans son programme.

Si cela s'avère pertinent, le directeur ou la directrice de recherche peut suggérer à un étudiant ou une étudiante une codirection de recherche. Le cas échéant, le directeur de recherche informe le comité de programme du nom de la codirection. Il le fait par écrit, au moyen du formulaire prévu à cet effet. L'étudiant ou l'étudiante peut changer de direction de recherche en en faisant la demande au comité des programmes.

5. Le projet de mémoire

Avant la fin du troisième trimestre de sa scolarité, l'étudiant ou l'étudiante rédige son projet de mémoire et le présente à son directeur ou sa directrice de recherche.

Le projet de mémoire est un texte d'environ 15 pages. Il comprend les éléments suivants :

- revue de la littérature;
- question principale et objectifs de recherche;
- approches théorique, opérationnelle et méthodologique;
- un plan provisoire;
- une bibliographie sommaire.

6. Le mémoire par articles

Le mémoire peut se présenter soit sous la forme traditionnelle d'une dissertation soit sous la forme d'un ou deux articles. L'étudiant ou l'étudiante demande l'autorisation à son directeur ou sa directrice et au comité des programmes au plus tard au troisième trimestre de son inscription. Le comité des programmes formule une recommandation, rend sa décision par écrit à l'étudiant ou l'étudiante et en informe le secrétariat du programme qui en verse copie au dossier.

Les exigences minimales relatives au dépôt d'un mémoire par articles sont les suivantes :

- l'article ou les articles doivent avoir été rédigés et soumis pour publication après que l'étudiant ou l'étudiante ait été admis à son programme;

- l'article ou les articles doivent avoir été soumis pour publication dans des revues ou des conférences, avec comité de lecture, reconnus dans la discipline ou le champ d'études;
- l'article ou les articles doivent être d'ampleur équivalente à un travail de recherche traditionnel eu égard à la charge de travail requis de l'étudiant ou l'étudiante pour le cycle d'études en cause. Le sous-comité d'admission et d'évaluation tient compte de ce qui précède pour déterminer le nombre minimal d'article(s) requis;
- l'évaluation du travail de recherche demeure de la compétence exclusive de l'INRS, l'article ou les articles rédigés pour publication devant être soumis au processus normal d'évaluation par jury. L'acceptation d'un ou de plusieurs articles pour publication ne constitue pas une condition d'obtention du diplôme, ni ne présume de son évaluation par le jury et ne dispense pas des corrections que le jury pourrait demander d'y apporter;
- dans le cas d'article(s) à plusieurs, seulement l'autrice ou l'auteur principal peut utiliser l'article visé dans le cadre de son mémoire. Une déclaration écrite en ce sens doit être signée par tous les coauteurs et coautrices. Exceptionnellement, dans le cas d'un mémoire, sur recommandation du directeur ou de la directrice de recherche et approbation de la présidence du comité des programmes du centre, un article à titre de second auteur ou autrice pourrait constituer un des chapitres du mémoire si le sujet est pertinent et si la contribution à l'avancement des connaissances est importante et réelle;
- un chapitre de volume ne peut pas être utilisé comme article. Exceptionnellement, la présidence du comité des programmes du centre, sur recommandation du directeur de recherche, peut autoriser l'utilisation d'un chapitre de volume si le chapitre, pour lequel l'identité de l'auteur est attestée, constitue un apport substantiel à l'avancement des connaissances.

La présentation d'un mémoire par article(s) doit suivre un plan d'organisation du texte qui témoigne de l'uniformité du travail de recherche et inclure, notamment :

- une introduction;
- une revue critique de la littérature pertinente, le cas échéant;
- un chapitre de présentation générale comprenant un exposé de la méthodologie et du cadre théorique sous-tendant la recherche eu égard à l'article ou aux articles utilisés;
- une section présentant les liens utiles avant ou après chaque chapitre constitué d'un article;
- une conclusion comprenant une synthèse substantielle du travail et une discussion générale et intégrée des résultats;
- une bibliographie générale, constituée notamment d'une refonte des bibliographies utilisées dans les articles.

7. La langue du mémoire

Le mémoire est normalement rédigé en français, à l'exception des articles intégrés au mémoire par articles. L'étudiant ou l'étudiante qui souhaite rédiger son mémoire dans une autre langue que le français doit en faire la demande conformément Règlement des études de l'INRS et à la Politique linguistique institutionnelle.

Le jury d'évaluation tient compte de la qualité de la langue et de l'expression écrite dans l'évaluation du mémoire.

8. La réalisation du mémoire

La réalisation du mémoire est la responsabilité de l'étudiant ou de l'étudiante. Celui-ci est guidé par son directeur ou sa directrice de recherche et, le cas échéant, par le codirecteur ou codirectrice, qu'il ou elle rencontre de façon régulière.

La direction et la codirection, le cas échéant, lisent les ébauches que leur remet l'étudiant ou l'étudiante et suggèrent les corrections et les modifications qu'ils jugent appropriées. L'étudiant ou l'étudiante en tient compte.

Le mémoire est normalement le fruit de quatre à six mois de travail à temps plein. Il ne dépasse généralement pas les 100 pages.

9. Document écrit du mémoire

Le mémoire est rédigé en suivant les *Modalités et règles de présentation des mémoires et thèses à l'Institut national de la recherche scientifique*.

10. Le dépôt du mémoire

L'étudiant ou l'étudiante dépose son mémoire pour évaluation selon les modalités prévues au *Règlement des études de cycles supérieures de l'INRS*.

11. Le jury et l'évaluation du mémoire

Le jury qui procède à l'évaluation du mémoire de maîtrise. est présidé par l'examineur ou l'examinatrice interne et est formé de trois (3) membres : le directeur ou la directrice de recherche provenant de l'INRS, un professeur ou une professeure de l'INRS et une personne de l'extérieur de l'INRS.

S'il y a une codirection, un 4e membre s'ajoute au jury. Dans un tel cas, la direction de recherche de l'étudiant ou de l'étudiante n'a droit qu'à une seule recommandation et à une seule mention.

Sauf en ce qui concerne la composition du jury (décrite ci-haut), le système de mentions et la procédure en cas de demande de modifications majeures, l'évaluation du mémoire se fait en conformité avec le règlement des études supérieures de l'INRS.

11 Dépôt final du mémoire

L'étudiant ou l'étudiante procède au dépôt final de son mémoire conformément aux modalités prévues au *Règlement des études supérieures de l'INRS*.

6. DOCTORAT EN ÉTUDES DES POPULATIONS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Nong Zhu

GRADE

Philosophiae Doctor, Ph.D.

CRÉDITS

Le programme comporte 90 crédits.

OBJECTIFS

Le programme vise à former des chercheurs capables de mener, de façon autonome, des travaux originaux de recherche. L'étudiant de doctorat doit acquérir une bonne connaissance des phénomènes fondamentaux et des méthodes d'analyse propres aux études des populations. Il peut concentrer ses efforts dans le domaine particulier qui correspond à ses goûts, ses aptitudes ou sa formation préalable.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au doctorat en études des populations, le candidat doit détenir un diplôme de deuxième cycle ou l'équivalent pour lequel il a obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3. Le candidat qui a obtenu une moyenne inférieure à 3,2 sur 4,3 mais supérieure ou égale à 2,8 sur 4,3 peut être admis à titre exceptionnel. Le candidat doit également démontrer qu'il a eu l'occasion d'aborder des thématiques en lien avec les questions de populations au cours de ses études ou de ses recherches antérieures.

Dans tous les cas, le candidat admis au doctorat devra avoir déjà acquis des connaissances équivalentes à la scolarité d'une des concentrations du programme de maîtrise en études des populations. S'il le juge approprié, le comité des programmes peut imposer au candidat de suivre, sous forme de cours d'appoint, la partie de cette scolarité qui lui fait défaut au début de ses études de doctorat.

Le candidat doit également avoir un excellent dossier universitaire et des aptitudes à la recherche. Il doit avoir une bonne connaissance de la langue française (parlée et écrite); la compréhension de l'anglais écrit est également nécessaire. Il doit identifier son directeur de recherche au moment où il dépose sa demande d'admission.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 90 crédits; 9 crédits de cours, 6 attribués à l'examen doctoral et 75 à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois trimestres à temps complet.

TRONC COMMUN À TOUTES LES CONCENTRATIONS

Les activités obligatoires suivantes :

[POP7005](#) Séminaire de thèse (3 cr.)

[POP7011](#) Examen doctoral (6 cr.)

CONCENTRATION « PHÉNOMÈNES ET MÉTHODES DÉMOGRAPHIQUES » (2491)

Le cours obligatoire suivant :

[POP7001](#) Séminaire doctoral en Phénomènes et méthodes démographiques (3 cr.)

Un cours au choix :

Tout cours du programme
Tout cours de cycles supérieurs

CONCENTRATION « STATISTIQUES SOCIALES » (2492)

Le cours obligatoire suivant :

[POP7002](#) Séminaire doctoral en statistiques sociales (3 cr.)

Un cours au choix :

Tout cours du programme
Tout cours de cycles supérieurs

CONCENTRATION « FAMILLE » (2493)

Le cours obligatoire suivant :

[POP7003](#) Séminaire doctoral en famille (3 cr.)

Un cours au choix :

Tout cours du programme
Tout cours de cycles supérieurs

CONCENTRATION « JEUNESSE » (2494)

Le cours obligatoire suivant :

[POP7004](#) Séminaire doctoral en jeunesse (3 cr.)

Un cours au choix :

Tout cours du programme
Tout cours de cycles supérieurs

CONCENTRATION « POPULATIONS ET SOCIÉTÉS » (2495)

Le cours obligatoire suivant :

[POP7004](#) Séminaire doctoral en jeunesse (3 cr.)

Un cours au choix :

Tout cours du programme
Tout cours de cycles supérieurs

EXAMEN DOCTORAL

POP7011 Examen doctoral (6 cr.)

Les instructions pour l'Examen doctoral en Études des populations suit le Règlement sur les études supérieures de l'INRS au sujet de l'Examen doctoral et les « Règles particulières » pour le Doctorat en études des populations

Dans le cadre de l'Examen doctoral, la personne étudiante au Doctorat en études des populations doit faire la démonstration qu'elle maîtrise son domaine de recherche à l'intérieur de deux ou trois champs de connaissances de son domaine d'études et que son projet de thèse répond aux exigences du programme. Pour ce faire, elle doit rédiger un texte d'une cinquantaine de pages, soit une longueur maximale de 20 000 mots (incluant les tableaux et les figures mais excluant la bibliographie et les annexes). Ce texte doit comprendre deux parties ayant toutes deux une longueur plus ou moins équivalente et étroitement articulées l'une à l'autre. Il fera l'objet de la soutenance d'examen doctoral et qui sera évalué par les membres du jury. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « réussite » ou « échec ».

Composition du jury

Le jury est composé de la direction de recherche (et de la co-direction s'il y a lieu) et de deux professeurs ou professeures dont, généralement, une ou un professeur de l'INRS et une ou un membre externe l'extérieur de l'INRS.

Document écrit

Le document écrit de l'examen doctoral comprend deux parties ayant toutes deux une longueur plus ou moins équivalente et étroitement articulées l'une à l'autre.

La première partie présente une revue critique des écrits concernant deux ou trois domaines de recherche dans lesquels s'inscrit le projet de la personne étudiante et comprend une présentation des textes pertinents. La personne candidatant à l'Examen doctoral y procède donc à une présentation de ces sujets de recherche et réalise un bilan de ce qui est connu et reste à connaître à son propos. Ainsi, la première partie contient une présentation des textes et des connaissances qui, en études des populations et dans d'autres disciplines ou champs de connaissance, serviront à bâtir le projet de recherche qui sera présenté dans la deuxième partie de l'examen doctoral. Cette première partie est importante dans la mesure où c'est à partir d'elle que sera cernée une question de recherche pertinente, susceptible de conduire à la production de résultats originaux et significatifs dans le cadre d'un doctorat en Études des populations.

La deuxième partie est centrée sur le projet de thèse en tant que tel. En s'appuyant sur la première partie, la personne y présente son objet de recherche et la problématique (son sujet tel qu'elle le comprend à la lumière des connaissances scientifiques le concernant) ainsi que la pertinence scientifique et sociale de son projet. Ce volet du document doit aussi contenir la question de recherche et les objectifs, les hypothèses de recherche en découlant (s'il y a), les concepts et théories à partir desquels son objet de recherche sera abordé et compris, ainsi que la méthodologie qu'elle entend mettre en œuvre (outils de cueillette et d'analyse de données, questions d'éthique). Finalement, un échéancier de travail devra être inclus dans cette partie.

Exemple possible de sections pour la deuxième partie :

1. Introduction
2. Présentation du sujet de recherche et Problématique (revue de littérature, question de recherche, pertinence scientifique et sociale)
3. Objectifs
4. Méthodologie
5. Échéancier
6. Conclusion
7. Références

Présentation orale et soutenance de l'examen doctoral

La personne candidatant à l'Examen doctoral expose les deux parties qui composent son examen. La première partie lui permet de présenter une revue critique des écrits sur les deux ou trois domaines de recherche ou domaine de spécialisation à l'intérieur du champ de connaissance de son doctorat (15 minutes). Ces domaines auront été préalablement définis de concert avec sa Direction (et Codirection s'il y a lieu) et serviront de référence au jury dans le cadre de l'évaluation. Une période d'échange avec les membres du jury suivra.

La deuxième partie de l'examen permet à la personne candidatant à l'Examen doctoral d'exposer son projet de thèse : problématique et question de recherche, objectifs, questions

ou hypothèses de recherche, cadre théorique et conceptuel, sa méthodologie et cadre d'analyse ainsi que son échéancier (15 minutes). Une période d'échange avec les membres du jury suivra cet exposé.

Délibérations du jury et notation

En l'absence de la personne candidatant à l'Examen, le jury délibère et communique ensuite à la personne ses recommandations. Le jury vérifie (1) la connaissance de la discipline et du domaine d'étude et (2) la capacité à maîtriser les concepts sur lesquels s'appuie la méthodologie de recherche du projet. Après s'être assuré que la personne possède une maîtrise des connaissances qui lui permettra de réaliser une thèse qui s'avérera pertinente dans son champ de recherche, le jury est invité à faire des suggestions écrites pour améliorer son projet.

Cette activité est évaluée par le jury selon la notation succès/échec. Dans l'impossibilité d'obtenir un consensus, la règle de la majorité sera appliquée. La cote S (succès) peut être octroyée sans demande de correction ou ne sera accordée que lorsque le projet incorporera les améliorations souhaitées. Toutefois, ces corrections devront être soumises à l'approbation de la direction de recherche (et de la co-direction de recherche s'il y a lieu) ou des membres du jury, selon la recommandation formulée. L'acceptation de ce projet par le jury engage la responsabilité de l'institution vis-à-vis de l'étudiante ou de l'étudiant. L'inscription en rédaction de thèse est conditionnelle à la réussite de l'examen doctoral.

Droit de reprise

La personne qui subit un échec à l'examen doctoral a droit à une (1) reprise. Ce droit de reprise devrait s'exercer dans un délai de trois mois suivant l'échec. Un nouvel échec à cette reprise ou le défaut de reprise dans le délai prescrit entraîne l'exclusion du programme. La personne doit soumettre à nouveau un texte complet (incluant les deux parties requises) à la lumière des recommandations du jury. Les membres du jury sont également invités à tenir compte des commentaires du jury précédent.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le programme de travail est élaboré par l'étudiant ou l'étudiante en collaboration avec la direction de recherche, et éventuellement, d'autres membres du comité d'encadrement. Le programme de travail de la personne étudiante comprend les cours préparatoires ou complémentaires s'il y a lieu, la scolarité obligatoire, l'examen doctoral, la préparation du projet de thèse, la réalisation du projet de recherche et la rédaction de la thèse ainsi que le calendrier et les échéances de ces activités.

DIRECTION DE RECHERCHE

La personne candidate doit connaître son directeur ou sa directrice de recherche au moment où il ou elle dépose sa demande d'admission. Les étudiantes et étudiants sont invités à consulter la section de l'annuaire consacrée au corps professoral pour connaître les intérêts de recherche de chacun et chacune.

SUJET DE LA THÈSE

Le sujet de la thèse doit être connu dès la première rencontre du comité d'encadrement de

l'étudiant ou l'étudiante afin de fixer les domaines sur lesquels porteront le travail lors des séminaires doctoral et de thèse.

Dispositions particulières au programme de doctorat

1 Le dossier d'admission

Le dossier d'admission est formé du formulaire de demande d'admission, des pièces exigées par le registraire, d'une lettre de motivation 200 à 500 mots dans laquelle la personne candidate décrit ses champs d'intérêt et explique ce qui l'amène à vouloir entreprendre des études de troisième cycle en études des populations, d'une esquisse de son projet de recherche de 500 à 1 000 mots, d'un exemplaire de son *curriculum vitae* ainsi que de toute pièce pertinente soumise à l'appui de sa demande.

Les cours d'appoint

En vertu du Règlement des études supérieures de l'INRS, l'étudiant ou l'étudiante qui n'a pas la formation nécessaire à l'admission peut se voir imposer des cours d'appoint pour un maximum de neuf crédits. Le comité des programmes d'études des populations détermine les cours d'appoint que doit suivre la personne candidate au moment où il recommande au registraire son admission. Sur recommandation de la direction du programme, la registraire peut modifier les cours d'appoint exigés comme condition d'admission au premier trimestre d'inscription au programme. L'étudiante ou l'étudiant en est alors informé par écrit.

Le changement de concentration

L'étudiante ou l'étudiant est admis dans une concentration. Il peut demander à passer de la concentration actuelle à une autre concentration du programme avant de s'inscrire pour la première fois ou encore après avoir entrepris ses études dans le programme. Dans les deux cas, la personne étudiante doit en faire la demande au comité des programmes d'études des populations qui accepte ou refuse la demande et modifie, le cas échéant, les conditions qui ont été imposées à l'admission.

2 La direction de recherche

Conformément au Règlement des études supérieures de l'INRS, la direction de recherche est désignée au moment de l'admission.

3 Le comité d'encadrement

Le comité d'encadrement est composé de la direction de recherche de la personne étudiante et d'un membre du corps professoral des programmes d'études des populations.

Le comité d'encadrement est formé au premier trimestre d'inscription, dans le cadre du séminaire doctoral, au plus tard lors de la troisième séance de ce cours.

4 La thèse par articles

La thèse peut se présenter soit sous la forme traditionnelle d'une dissertation soit sous la forme d'articles. La personne étudiante demande l'autorisation de présenter sa thèse sous forme d'articles au jury de l'examen doctoral au moment où elle présente son projet. Si elle demande

cette autorisation après son examen doctoral, le jury se réunit à nouveau pour analyser la demande. Le jury formule une recommandation au sous-comité des programmes qui rend sa décision par écrit à l'étudiant ou l'étudiante et en informe le secrétariat du programme qui en verse copie au dossier.

Les exigences minimales relatives au dépôt d'une thèse par articles sont les suivantes :

- les articles doivent avoir été rédigés et soumis pour publication après que l'étudiante ou l'étudiant ait été admis à son programme;
- les articles doivent avoir été soumis pour publication dans des revues ou des conférences, avec comité de lecture, reconnues dans la discipline ou le champ d'études;
- de préférence, au moins un des articles utilisés a été accepté par une revue avec comité de lecture. Toutefois, cette exigence n'est pas obligatoirement requise;
- les articles doivent être d'ampleur équivalente à un travail de recherche traditionnel eu égard à la charge de travail requis de l'étudiant ou l'étudiante pour le cycle d'études en cause. Le comité des programmes tient compte de ce qui précède pour déterminer le nombre minimal d'articles requis;
- l'évaluation du travail de recherche demeure de la compétence exclusive de l'INRS, l'article ou les articles rédigés pour publication devant être soumis au processus normal d'évaluation par jury. L'acceptation d'un ou de plusieurs articles pour publication ne constitue pas une condition d'obtention du diplôme, ni ne présume de son évaluation par le jury et ne dispense pas des corrections que le jury pourrait demander d'y apporter;
- lorsqu'un article a plusieurs auteurs et autrices, seul l'autrice ou l'auteur principal peut utiliser l'article visé dans le cadre de sa thèse. Une déclaration écrite en ce sens doit être signée par tous les coauteurs et coautrices;
- un chapitre de volume ne peut pas être utilisé comme article. Exceptionnellement, le comité des programmes peut autoriser l'utilisation d'un chapitre de volume si le chapitre, pour lequel l'identité de l'autrice ou l'auteur est attesté, constitue un apport substantiel à l'avancement des connaissances.

La présentation d'une thèse par articles doit suivre un plan d'organisation du texte qui témoigne de l'uniformité du travail de recherche et inclure, notamment :

- une introduction;
- une revue critique de la littérature pertinente, le cas échéant;
- un chapitre de présentation générale comprenant un exposé de la méthodologie et du cadre théorique sous-tendant la recherche eu égard aux articles utilisés;
- une section présentant les liens utiles avant ou après chaque chapitre constitué d'un article;
- une conclusion comprenant une synthèse substantielle du travail et une discussion générale et intégrée des résultats;
- une bibliographie générale, constituée notamment d'une refonte des bibliographies utilisées dans les articles.

5 La langue de la thèse

La thèse est normalement rédigée en français, à l'exception des articles intégrés à la thèse par articles.

L'étudiant ou l'étudiante qui souhaite rédiger sa thèse dans une autre langue que le français doit en faire la demande conformément Règlement des études de l'INRS et à la Politique linguistique institutionnelle.

Le jury d'évaluation tient compte de la qualité de la langue et de l'expression écrite dans l'évaluation du mémoire.

6 La réalisation de la thèse

La thèse doit apporter une contribution originale à la connaissance. Il est difficile d'en préciser l'ampleur, mais on considère qu'elle correspond au fruit de 24 mois de travail à temps plein.

La réalisation de la thèse est la responsabilité de l'étudiant ou l'étudiante. Cette personne est guidée par sa direction de recherche et, le cas échéant, par sa codirection, rencontrée de façon régulière.

La direction et codirection lisent les ébauches que leur remet l'étudiant ou l'étudiante et suggèrent les corrections et les modifications jugées appropriées. L'étudiant ou l'étudiante en tient compte.

7 Document écrit de la thèse

La thèse est rédigée en suivant les *Modalités et règles de présentation des mémoires et thèses à l'Institut national de la recherche scientifique*.

8 Le dépôt de la thèse

L'étudiant ou l'étudiante dépose sa thèse pour évaluation selon les modalités prévues au Règlement des études supérieures de l'INRS.

11 Le jury d'évaluation de la thèse

Le jury d'évaluation de la thèse est composé selon les dispositions prévues au *Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique sur *Les études supérieures*.

16 L'évaluation de la thèse

Le jury évalue la thèse et rend sa décision conformément aux dispositions prévues au *Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique sur *Les études supérieures*.

17 Remise finale

Dans les deux mois qui suivent la soutenance, l'étudiant ou l'étudiante procède au dépôt final de sa thèse conformément aux modalités prévues au Règlement des études supérieures de l'INRS.

7. CORPS PROFESSORAL

BÉLANGER Alain,

Ph.D. Géographie

Téléphone : (514) 499.4023

alain.Belanger@inrs.ca

- Fécondité, migration, perspectives démographiques, micro-simulations.

CHARTON, Laurence

Doctorat en sciences sociales

(514) 499-4000

Laurence.charton@inrs.ca

- Changements familiaux
- Contraception et reproduction
- Temps sociaux et parcours de vie

CÔTÉ-LUSSIÉ, Carolyn

Ph.D, méthodes de recherches sociales

(514) 499-4096

Carolyn.Cote-Lussier@inrs.ca

- Les inégalités socio-structurelles, le crime et les attitudes politiques. Le milieu urbain, les inégalités sociales, la sécurité publique et la santé et le bien-être.
- Les méthodes quantitatives avancées.

GALLANT, Nicole

Ph.D., sc. politiques

(418) 687-6437

nicole.gallant@inrs.ca

- Jeunes
- Minorités ethnoculturelles
- Réseaux sociaux
- Citoyenneté et représentation
- Identités culturelles
- Peuples autochtones
- Francophonie canadienne
- Immigration hors métropole
- Sociabilité et Internet

GUIMONT MARCEAU, Stéphane

Ph.D, géographie

(514) 499-4061

stephane.gmarceau@inrs.ca

- Jeunes autochtones
- Femmes autochtones
- Configurations sociospatiales
- Action politique
- Approches autochtones, critiques et féministes

LAPLANTE Benoît,

Ph.D. Sociologie

Téléphone :(514)499.8286

benoit.laplante@inrs.ca

- Famille, fécondité, normes de la vie reproductive, conciliation de la famille et du travail, analyse des transitions, données longitudinales, statistiques sociales.

LONGO, Maria Eugenia
Ph.D., sociologie

418 687-6406

Maria-eugenia.longo@inrs.ca

- Les parcours et les carrières, le travail et l'emploi, la jeunesse, les temporalités sociales et biographiques, les bifurcations professionnelles
- Les politiques publiques et les dispositifs d'insertion, les inégalités sociales
- Les méthodes longitudinales et la comparaison internationale

PUGLIESE, Maude
Ph.D., sociologie

(514) 499-4036

maude.pugliese@inrs.ca

Migration, marché du travail, démographie, microéconomie, techniques d'enquête, économétrie.

- Canada, Québec, Chine.

QUINTAL MARINEAU, Magalie
Doctorat en géographie

(514) 499-4021

Magalie.QuintalM@inrs.ca

Les sociétés autochtones et allochtones, approches de développement social, communautaire et économique et leurs impacts sur l'identité, le genre et les communautés autochtones urbaines et rurales

ST-DENIS, Xavier
Doctorat

(514) 499-4040

Xavier.St-Denis@inrs.ca

- Inégalités sociales , Éducation et compétences , Étude des populations et statistiques sociales , Politiques sociales , Sociologie du travail, des professions et des organisations , Stratification et mobilité sociale

VULTUR, Mircea
Doctorat en sociologie

(418) 687-6414

mircea.vultur@inrs.ca

- Travail
- Insertion professionnelle
- Jeunes
- Diplôme et filières de formation
- Formes de qualification
- Comparaisons internationales
- Transitions démocratiques
- Libéralisme et mondialisation

ZHU, Nong, professeur agrégé
Ph.D. Sciences économiques

Téléphone : (514) 499-8281

Courriel : nong.zhu@inrs.ca

- Action culturelle, médiation culturelle;
- Pratiques collaboratives;
- Mobilisation citoyenne; scènes artistiques; patrimoine; mémoire collective;
- Culture matérielle; visualité, écologie du numérique

8. COURS ET DES SÉMINAIRES

POP6200 Études des populations et enjeux sociaux (3 cr.)

Ce cours est une introduction aux approches et matériaux (méthodes, concepts, etc.) en vigueur dans l'étude des populations. Il s'agit notamment d'explorer les idées contemporaines associées aux causes et aux conséquences sociales, environnementales, politiques et économiques liées aux transformations, à la distribution, la composition et la diversité des populations. L'objectif de ce cours est d'initier les étudiants à la littérature en études des populations; il ne couvre pas les méthodes d'analyse de la discipline ni les techniques de la recherche. Au terme de ce cours, l'étudiant aura acquis une connaissance générale des enjeux et grands débats relatifs aux études des populations de sorte qu'il sera en mesure de se référer à des auteurs et sources d'informations pour l'étude approfondie d'un sujet particulier.

POP6201 Fondements de l'analyse démographique 1 (3 cr.)

Ce cours introduit aux méthodes d'analyse démographique appliquées à la mortalité, à la fécondité, à la nuptialité et à la rupture des unions. L'étudiant se familiarise avec les tables démographiques, l'analyse des structures de population et le renouvellement des populations. Il fait l'apprentissage des principaux outils de l'analyse démographique et se sensibilise aux principales imperfections quantitatives et qualitatives qui entachent les statistiques d'état civil, les enquêtes et les recensements de même qu'à la diversité des phénomènes démographiques et à l'interférence entre les phénomènes démographiques. Il apprend à distinguer les effets d'âge et de génération et à étudier la population comme un ensemble renouvelé et comme le résultat de la coexistence de plusieurs cohortes. Il sensibilise les étudiants à l'utilité des modèles de population et les introduit aux perspectives démographiques.

POP8112 Méthodes quantitatives en études des populations (3 cr.)

Ce cours vise à former l'étudiant aux méthodes et méthodologies quantitatives en sciences sociales. Il fournira aux étudiants les outils épistémologiques et méthodologiques de base nécessaires à la conception et la réalisation d'un projet de recherche s'appuyant sur des données quantitatives. Le cours permettra à l'étudiant d'éprouver les principales méthodologies quantitatives de collecte et de traitement de l'information en sciences sociales. Le cours passe en revue les principes de la recherche quantitative (le raisonnement statistique en sociologie, la notion de mesure, la représentativité) ainsi que leur mise en application concrète (présentation et interprétation des résultats d'analyses statistiques). Des exposés magistraux sur ces thèmes seront accompagnés d'ateliers pratiques autour de la réalisation d'un sondage en ligne et d'un rapport statistique en présentant les résultats.

POP8611 Préparation du projet de mémoire (3 cr.)

Cette activité a pour but d'amener l'étudiant à définir le projet de recherche qui fera l'objet de son mémoire en tenant compte des considérations éthiques. L'étudiant devra rédiger une proposition où il énonce sa question de recherche, fait un premier survol de la littérature pertinente, expose les grandes lignes de sa méthodologie et propose un plan de travail avec échéancier. Dans le cadre de ce cours, des activités seront organisées afin de permettre de préparer les étudiantes, étudiants à des débouchés autres qu'universitaires.

POP6301 Fondements de l'analyse démographique 2 (3 cr.)

Ce cours présente le modèle de Leslie et ses principaux dérivés (le concept de population stable et la méthode des composantes pour la projection d'une population). Puis, il introduit les méthodes de l'analyse démographique relatives à la migration mais aussi à l'intégration de celle-ci avec les autres composantes de l'accroissement démographique (natalité et mortalité). Enfin, ces méthodes utiles à l'analyse et à la projection d'une population multirégionale sont étendues au cas d'une population désagrégée selon une ou plusieurs variables d'état ou de statut. Au terme de ce cours, l'étudiant est sensibilisé à l'étude de la migration. De plus, il maîtrise les concepts et méthodes de l'analyse démographique multirégionale et multidimensionnelle, y compris celles sous-tendant les perspectives complexes de population.

POP6371 Méthodes statistiques en études des populations (3 cr.)

Ce cours présente les méthodes statistiques fréquemment utilisées dans les études de la population pour l'analyse explicative, c'est-à-dire l'analyse des causes et des conséquences des phénomènes démographiques. Au terme de ce cours, l'étudiant devra être capable de maîtriser les principales méthodes d'analyse (l'analyse transversale, l'analyse des séries temporelles, l'analyse des données de panel, les variables dépendantes discrètes, le problème de sélection de l'échantillon, etc.), de choisir la méthode appropriée, de bien interpréter les résultats et de réaliser de façon indépendante des analyses statistiques dans ses recherches.

POP6405 Modèles de risque et de durée (3 cr.)

Ce cours présente les fondements mathématiques, statistiques et logiques de l'analyse des données longitudinales individuelles datées utilisées dans l'étude des changements d'état, une introduction à l'usage pratique de cette méthode et offre aux étudiants l'occasion d'en préparer l'application aux problèmes de recherche sur lesquels ils travaillent dans le cadre de leurs études. On y aborde les notions de durée et de risque, de censure et de troncature, le modèle à risques relatifs de Cox et d'autres formes de modèles à risques relatifs. On y aborde également les problèmes d'inférence liés à l'usage de données provenant d'échantillons à plan complexe, et d'enquêtes prospectives et rétrospectives, de même que les modèles à risques non relatifs, l'analyse de la causalité, l'hétérogénéité non observée et les modèles de vulnérabilité. Préalable : POP6371 Méthodes statistiques en études des populations.

POP6321 Perspectives et micro-simulations (3 cr.)

Ce cours est consacré aux méthodes de perspectives démographiques avancées. On y revoit les principes de la méthode des composantes, introduite dans les cours d'analyse démographique, et on y introduit les méthodes plus avancées, en se concentrant sur celles qui sont fondées sur l'usage de micro-simulations. On y présente également d'autres applications démographiques des micro-simulations. Préalable : POP6201 Fondements de l'analyse démographique 1 ou l'équivalent.

POP6500 Fécondité et famille (3 cr.)

Ce cours traite de la transition de la fécondité, des régimes de faible fécondité et de l'évolution des systèmes familiaux. On y aborde l'évolution de la conjugalité et la redéfinition de la famille de même que les problèmes que pose la redéfinition des liens familiaux dans la définition des concepts qui guident la collecte des données et des statistiques requises pour appréhender l'évolution contemporaine de la famille. On accorde une importance particulière aux trajectoires familiales et aux relations entre les conditions de vie des individus, leur trajectoire et leur fécondité.

POP6501 Migrations (3 cr.)

Ce cours présente les concepts, les méthodes d'analyse, les théories et les modèles des migrations internes et internationales, les causes et les conséquences de la migration. Au terme de ce cours, l'étudiant devra être capable de critiquer les divers concepts et sources de données migratoires, de maîtriser les principales méthodes d'analyse des migrations (analyse transversale et analyse longitudinale), d'identifier les grands enjeux des migrations internes et internationales, de définir les diverses théories et modèles permettant d'analyser empiriquement les divers processus migratoires, et d'en dégager les implications politiques. Préalable : POP6371 Méthodes statistiques en études des populations.

POP7001 Séminaire doctoral en Phénomènes et méthodes démographiques (3 cr.)

Ce séminaire prépare à l'épreuve orale de l'examen doctoral. On y examine les concepts, les théories et les méthodes propres à l'étude des populations, concentration Phénomènes et méthodes démographiques, à partir de la lecture et de la discussion dirigée d'articles et d'ouvrages fondamentaux. Le séminaire doit amener l'étudiant à élaborer une synthèse personnelle qu'il confrontera à celles des autres participants.

POP7002 Séminaire doctoral en statistiques sociales (3 cr.)

Ce séminaire prépare à l'épreuve orale de l'examen doctoral. On y examine les concepts, les théories et les méthodes propres à l'étude des populations, concentration statistiques sociales, à partir de la lecture et de la discussion dirigée d'articles et d'ouvrages fondamentaux. Le séminaire doit amener l'étudiant à élaborer une synthèse personnelle qu'il confrontera à celles des autres participants.

POP7003 Séminaire doctoral en famille (3 cr.)

Ce séminaire prépare à l'épreuve orale de l'examen doctoral. On y examine les concepts, les théories et les méthodes propres à l'étude des populations, concentration famille, à partir de la lecture et de la discussion dirigée d'articles et d'ouvrages fondamentaux. Le séminaire doit amener l'étudiant à élaborer une synthèse personnelle qu'il confrontera à celles des autres participants.

POP7004 Séminaire doctoral en jeunesse (3 cr.)

Ce séminaire prépare à l'épreuve orale de l'examen doctoral. On y examine les concepts, les théories et les méthodes propres à l'étude des populations, concentration jeunesse, à partir de la lecture et de la discussion dirigée d'articles et d'ouvrages fondamentaux. Le séminaire doit amener l'étudiant à élaborer une synthèse personnelle qu'il confrontera à celles des autres participants.

POP7005 Séminaire doctoral sur les populations et les sociétés (3 cr.)

Ce séminaire prépare à l'examen doctoral. On y examine les concepts, les théories et les méthodes propres à l'étude des populations telle qu'elle se fait dans la concentration « Populations et sociétés », à partir de la lecture et de la discussion dirigée d'articles et d'ouvrages fondamentaux. Le séminaire doit amener l'étudiant à élaborer une synthèse personnelle qu'il confrontera à celles des autres participants.

POP7010 Séminaire de thèse (3 cr.)

Ce séminaire aide l'étudiant à préparer son projet de thèse. On y revoit les différentes étapes de l'élaboration d'un projet de recherche : l'énoncé de la question principale, l'état des connaissances, le cadre théorique, la formulation des hypothèses, les sources de données, la collecte de données, le choix des méthodes appropriées, les résultats anticipés. Chaque étudiant présente périodiquement l'état de son projet. On encourage les étudiants à discuter entre eux des problèmes auxquels ils font face et des solutions qu'ils y trouvent.

POP7011 Examen doctoral (6 cr.)

Le candidat doit réussir un examen doctoral qui porte sur son domaine de spécialisation et sur la discipline en général. L'examen doctoral comporte une épreuve écrite et une épreuve orale. L'évaluation sera effectuée suivant la notation « réussite » ou « échec ».

POP8441 Séminaire thématique 1 (3 cr.)

Ce séminaire, à contenu variable, porte sur un thème de recherche développé par un ou des professeurs (réguliers, invités, associés...). Il vise à permettre aux étudiants de prendre connaissance de recherches récentes autour d'un thème donné, de discuter des différents volets de ces recherches et d'approfondir, dans le cadre d'un travail écrit, un des aspects du thème traité. Le ou les professeurs concernés assument l'évaluation des travaux des étudiants.

POP8442 Séminaire thématique 2 (3 cr.)

Ce séminaire, à contenu variable, porte sur un thème de recherche développé par un ou des professeurs (réguliers, invités, associés...). Il vise à permettre aux étudiants de prendre connaissance de recherches récentes autour d'un thème donné, de discuter des différents volets de ces recherches et d'approfondir, dans le cadre d'un travail écrit, un des aspects du thème traité. Le ou les professeurs concernés assument l'évaluation des travaux des étudiants.

EUR8219 Méthodes quantitatives appliquées aux études urbaines (3 cr.)

Premièrement, apprendre, à l'aide de nombreux exemples empiriques tirés d'articles scientifiques, comment les approches quantitatives généralement utilisées en sciences sociales (par exemple, les nombres indices, les mesures de concentration et de dissimilarité, les méthodes de classification et les méthodes statistiques, y compris l'analyse de tableaux de contingence, l'analyse de variance, l'analyse de régression et les méthodes factorielles) peuvent être appliquées à l'étude des phénomènes urbains et régionaux. Deuxièmement, comprendre et appliquer certaines méthodes spécifiques à l'analyse de ces phénomènes (par exemple, l'analyse structurelle-résiduelle, l'analyse de la base économique, diverses méthodes d'analyse spatiale dont les méthodes factorielles et les méthodes de classification/localisation, de dispersion, de spécialisation, d'analyse gravitationnelle, etc.). Ce cours comprend des exposés magistraux et des séances de travaux pratiques.

EUR8321 Systèmes d'information géographique appliqués aux études urbaines (3 cr.)

Ce cours a pour objectif principal l'apprentissage des principaux concepts et méthodes des systèmes d'information géographique (SIG) appliqués au domaine des études urbaines, étant donné que les SIG sont des outils méthodologiques de plus en plus incontournables en études urbaines. L'étudiant acquerra les compétences nécessaires pour concevoir, structurer, manipuler, visualiser une base de données spatiales dans un SIG en lien avec une problématique urbaine. Plusieurs utilisations des SIG en études urbaines seront abordées dont notamment les méthodes de géocodage pour spatialiser des données urbaines, l'analyse de réseau pour calculer des mesures d'accessibilité aux services urbains ou encore la cartographie de données des recensements pour les métropoles canadiennes et étatsuniennes. Les exemples d'application des SIG en études urbaines seront exclusivement tirés de diverses thématiques urbaines, notamment la qualité de vie urbaine, la santé des populations urbaines, l'économie et la démographie urbaines.

EUR8467 Analyses spatiales appliquées aux études urbaines (3 cr.)

Ce cours porte sur l'analyse spatiale et les données spatialisées en mettant l'accent sur des exemples empiriques tirés d'analyses en géographie sociale et économique à l'échelle intramétropolitaine. Le premier objectif est d'initier les étudiants aux analyses statistiques spatialisées et de leur montrer les limites et les précautions à prendre lorsque l'espace est introduit dans ce genre d'analyse. Par ce biais, l'effet de ne pas tenir compte de l'espace lorsque l'on manipule des statistiques liées au territoire sera aussi souligné. Le deuxième est de présenter aux étudiants certaines approches en statistiques spatiales (autocorrélation spatiale, modèle gravitaire, modèles de ségrégation spatiale, analyses de répartitions ponctuelles) afin qu'ils acquièrent certains outils analytiques. L'accent sera mis sur la compréhension des principes et de l'utilité des diverses méthodes plutôt que sur la logique mathématique sous-jacente. Le troisième est d'illustrer les possibilités analytiques qu'offrent les statistiques spatialisées et de souligner les interprétations qui peuvent en être faites, dans un éventail de domaines liés à l'étude des formes urbaines, que ce soit les formes résidentielles ou socioéconomiques. Préalable : Une familiarité avec les méthodes statistiques de base est nécessaire.

MOB8111 Méthodes de recherches qualitatives (3 cr.)

Ce cours vise à former l'étudiant aux méthodes et méthodologies de recherche qualitative en sciences sociales. Il fournira aux étudiants les outils épistémologiques et méthodologiques de base nécessaires à la conception et la réalisation d'un projet de recherche s'appuyant sur des données qualitatives. La première partie met l'accent sur des thèmes méthodologiques transversaux : courants de recherche, hypothèses, problématisation, opérationnalisation, causalité/explication, éthique, recherche et action, etc. La seconde partie permet de se familiariser avec les méthodologies de collecte et de traitement de données qualitatives les plus usuelles : l'entretien, l'observation, l'analyse de sources documentaires, etc. La troisième partie du cours permet à l'étudiant d'approfondir sa maîtrise de la recherche qualitative dans le cadre d'une enquête où il expérimente, sur le terrain, une ou plusieurs des méthodologies de cueillette et de traitement étudiées dans le cours.

MOB8160 Lien social (3 cr.)

Ce séminaire propose une réflexion interdisciplinaire sur les mutations contemporaines du lien social, en mettant l'accent sur les pratiques individuelles, collectives et institutionnelles qui produisent et reproduisent les rapports sociaux, les appartenances et les identités. Il permettra l'approfondissement des notions, concepts et approches analytiques pertinentes à l'étude des conditions du « vivre ensemble », à travers la discussion des résultats de recherches menées au Québec sur, par exemple, les solidarités familiales, l'insertion sociale des jeunes, la protection sociale des travailleurs retraités, l'immigration et les liens transnationaux, les mouvements sociaux urbains, les dispositifs de protection de l'enfance, les aînés en perte d'autonomie.

MOB8170 Champs culturels (3 cr.)

Ce séminaire s'adresse aux étudiants directement concernés par l'analyse des secteurs culturels, intellectuels et scientifiques. Il vise : a) à présenter les enjeux actuels et débats historiques suscités par le développement de ces secteurs d'activité ; b) à dégager les principales hypothèses théoriques à la base des recherches actuelles sur ces secteurs et à en discuter les résultats. Cet examen est conjugué à une interrogation générale sur la place et le rôle de la culture et du savoir dans les sociétés contemporaines. L'ensemble des contenus est présenté sous trois aspects : 1) cadres conceptuels utilisés pour l'analyse de ces secteurs ; 2) évolution de ces champs d'activité sociale en relation aux pouvoirs publics et aux logiques d'action collective ; 3) évaluation de résultats de recherches récentes. Chacun de ces aspects correspond à un bloc de séances

UCS6050 Études sociales sur la jeunesse (3 cr.)

Ce séminaire vise à construire une vision historique, sociale et conceptuelle de la jeunesse et de ses frontières. Ceci se fera à travers la lecture tant de textes classiques que de contributions récentes, couvrant des approches épistémologiques différentes (individualisme méthodologique, structuralisme, constructivisme, etc.) ; des méthodes diverses (qualitatives, quantitatives et mixtes) et des disciplines et domaines d'études variés comme l'histoire, la sociologie, la démographie, l'économie, la psychologie, l'anthropologie, l'éducation, le travail social, l'orientation, etc. faisant alterner exposés magistraux, lecture de textes, discussions de groupes et présentations orales et écrites par les étudiants.

9. NOTATION, PLAGIAT ET FRAUDE

NOTATION

Afin de favoriser l'harmonisation des pratiques de notation du corps professoral, le comité des programmes propose quelques repères qui permettent de donner un sens aux notes attribuées aux étudiants et étudiantes.

- L'article 170 du *Règlement général numéro 3* de l'Université du Québec sur *Les études de cycles supérieurs et la recherche* stipule que les établissements déterminent la moyenne cumulative exigée pour la poursuite des études dans un programme, le dépôt du mémoire ou de la thèse, et l'obtention du diplôme, mais que cette moyenne ne peut être inférieure à 2,5.
- L'article 7.1 du chapitre 8 sur *L'évaluation* du *Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique sur *Les études de cycles supérieurs* prévoit en outre que l'étudiant ou l'étudiante dont la moyenne cumulative est inférieure à 3,0 peut être assujéti à certaines restrictions importantes dans la poursuite de son programme.
- L'article 3.6 du chapitre 6 sur *L'admission* du *Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique sur *Les études de cycles supérieurs* stipule que l'étudiant ou l'étudiante doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,5 au deuxième cycle pour être admis au doctorat sans avoir à soumettre le mémoire requis pour l'obtention de la maîtrise.
- Les bourses de maîtrise et de doctorat du *Fonds québécois de recherche sur la société et la culture* sont réservées aux étudiants et étudiantes qui ont obtenu une moyenne cumulative d'au moins A- ou 3,7.
- L'article 6 du chapitre 8 sur *L'évaluation* du *Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique sur *Les études de cycles supérieurs* donne la valeur numérique des lettres de la notation littérale qui entrent dans le calcul de la moyenne cumulative.
- Le tableau suivant résume les repères numériques et interprétatifs que le corps professoral se donne :

Notation littérale	Équivalent numérique	Pourcentage	Centiles cumulatifs
A+	4,3	95-100	10
A	4,0	90-94	25
A-	3,7	85-89	50
B+	3,3	82-84	75
B	3,0	78-81	90
B-	2,7	75-77	100
C+	2,3	72-74	
C	2,0	70-71	
E	0,0	<70	

PLAGIAT ET FRAUDE

Le plagiat et la fraude ne sont pas tolérés et sont sanctionnés sévèrement. À ce sujet, on se reportera à l'article 10 du chapitre 8 sur *L'évaluation* du *Règlement général numéro 2* de l'Institut national de la recherche scientifique.